

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

LES MUNICIPALITÉS ONT UN RÔLE CONCRET À JOUER DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rouyn-Noranda, le 21 octobre 2013 — Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) appelle les candidates et les candidats, qui aspirent à représenter les citoyennes et citoyens de leur municipalité, à proposer des solutions pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable dans leur localité.

Les municipalités et leurs élu-e-s ont un rôle de premier plan à jouer dans la protection de l'environnement, la lutte aux changements climatiques et la mise en œuvre d'un développement plus durable. « Les municipalités offrent des services de proximité à leurs concitoyens, des services essentiels qui touchent souvent directement et indirectement les enjeux environnementaux. Le sujet doit donc faire partie de la campagne de chaque candidat », précise Clémentine Cornille, directrice du CREAT.

Les municipalités ont en outre d'importantes responsabilités en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, à la protection et la mise en valeur des milieux naturels, à la protection de l'eau, à la gestion du transport collectif et à l'aménagement de leur territoire. Des objectifs fixés par des politiques, des lois ou des réglementations nationales sur ces thématiques (Politique de gestion des matières résiduelles, Loi sur la protection de l'eau, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur l'aménagement du territoire, Plan d'action sur les changements climatiques, etc.), les touchent également.

Par exemple, le gouvernement a adopté sa nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, laquelle prévoit entre autres le bannissement de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2020. Elles doivent donc impérativement élaborer un plan de réduction conséquent.

Le gouvernement actuel s'est également fixé comme objectif de réduire de 25 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Or, la réduction de GES passe obligatoirement par une augmentation de l'offre de transport collectif et par un aménagement du territoire qui privilégie la densification et la mobilité, afin de réduire la consommation de pétrole. Ces deux champs de compétences sont directement influencés par les choix des élu-e-s municipaux.

Ces exemples démontrent bien que le vote des électeurs le 3 novembre prochain est crucial. « Chaque municipalité devra faire sa part, non pas dans dix ans, mais dès le nouveau mandat des quatre prochaines années si elle veut répondre aux cibles que s'est fixées le gouvernement du Québec », conclut Clémentine Cornille.

Pour aider les candidat-e-s à s'approprier les rôles et les responsabilités qu'ils auront à jouer en matière d'environnement ou pour les aider à se positionner durant la campagne, le CREAT est heureux de diffuser le *Guide des*

élections municipales : rôles et responsabilités des municipalités en matière d'environnement. Ce document résume les quatre principaux axes d'intervention : (1) la gestion des matières résiduelles, (2) la protection et la mise en valeur des milieux naturels, (3) la protection de l'eau, (4) la gestion du transport collectif et l'aménagement du territoire, et propose des pistes de solutions.

On peut consulter le guide en ligne : <http://bit.ly/1gKMg4w>.

Ce guide peut également servir aux citoyen-ne-s qui souhaitent en connaître plus sur les rôles et responsabilités de leur municipalité en matière d'environnement. Le RNCREQ met également à leur disposition des exemples de question qu'ils peuvent poser aux candidats durant la campagne.

On peut consulter la liste de questions (non exhaustive) en ligne : <http://bit.ly/197guKM>.

- 30 -

Source :
Clémentine Cornille
Directrice générale du CRE Abitibi-Témiscamingue
Tél. : 819 762-5770